

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE R366



TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT



Objectif

Obtention d'une **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité « ACCES »** par le ou les salarié(s) afin de permettre la délivrance de **l'autorisation de conduite** par le chef d'entreprise, (Articles **R4323-55 à 57** du code du travail)

Public

- ✎ Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un transpalette électrique à conducteur accompagnant, requérant une autorisation de conduite pour son utilisation.
- ✎ Accessible aux personnes en situation d'handicap

Pré-requis

- ✎ Comprendre la langue française
- ✎ Pour le recyclage, avoir déjà suivi la formation initiale

Durée

- ✎ **Formation initiale** : 2 jours, soit 14 heures (pour un groupe minimal de 4 stagiaires de 8 maximum)
- ✎ Une journée de formation théorique (7 H) suivie d'une journée de formation pratique (7H)
- ✎ **Recyclage** : 1 jour tous les **5 ans** (nombre de stagiaires idem session initiale)
- ✎ Demi-journée de formation théorique (3H30) et demi-journée de formation pratique (3H30)
- ✎ **La durée** de formation peut varier en fonction du nombre et du niveau des stagiaires

Validation

- ✎ Evaluation finale théorique : à partir d'un QCM, durée (1h15)
- ✎ Evaluation finale pratique : mise en situation pour la partie pratique (0h40/stagiaire)
- ✎ Au regard des résultats des épreuves théoriques et pratiques, délivrance d'une **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité (ACCES)** pour le ou les transpalette(s) concerné(s)

Lieu et moyens à mettre en œuvre

- ✎ La formation se déroulera au sein même de l'entreprise ou dans des lieux mis à disposition par le responsable.
- ✎ Une salle comprenant 1 table, des chaises et un pan de mur dégagé pour la vidéo projection, ainsi que le(s) transpalette(s) concerné(s) par la formation.
- ✎ Une zone d'évolution suffisante, équipements à prévoir (charges palettisées, quai de chargement, véhicule à charger).
- ✎ Pour la partie pratique les stagiaires seront tenus d'avoir leurs chaussures de sécurité, une paire de gants et un gilet de sécurité à haute visibilité. Au besoin, GPS Formation peut fournir les gilets.

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE R366



PROGRAMME

THÉORIE (7H)

Partie 1. Règlementation (1h25)

- ⌘ Les responsabilités
- ⌘ Les acteurs de la prévention
- ⌘ La documentation réglementaire
- ⌘ Les accidents du travail
- ⌘ Les vérifications obligatoires
- ✓ Quiz de vérification des acquis première partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Classification et technologie (1h30)

- ⌘ Les typologies de chariots
- ⌘ Les bases de fonctionnement
- ⌘ Description et technologie
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la deuxième partie (0h10)

Partie 3. Sécurité (1h50)

- ⌘ Les risques liés à l'utilisation des transpalettes
- ⌘ Les règles de conduite
- ⌘ Les règles de manutention
- ⌘ Connaître les risques liés à l'environnement
- ⌘ Les interdictions
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la deuxième partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 4. Evaluation théorique par QCM (1H15)

PRATIQUE (7H)

Partie 1. Vérifications (Formation 0h30)

- ⌘ De l'adéquation du transpalette
- ⌘ Avant la prise de poste
- ✓ Evaluation : mise en situation de la première partie (0h40)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Conduite, Circulation et Manœuvres (formation 1h30)

- ⌘ Maîtriser l'utilisation du/des chariots
- ⌘ Évoluer sur différents circuits
- ⌘ Respecter les règles et plans de circulation
- ⌘ Exécuter des manœuvres de manutention Types.
- ✓ Pause : (0h15)
- ✓ Evaluation : mise en situation de la deuxième partie (2h40)

Partie 3. Maintenance (Formation 0h30)

- ⌘ Vérification de fin de poste
- ⌘ Opérations d'entretien de premier niveau
- ✓ Evaluation : mise en situation de la troisième partie (0h40)
- ✓ *L'évaluation des acquis pratiques sera réalisée tout au long de cette journée*

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ⌘ Exposés théoriques, vidéo projection de films
- ⌘ Exercices pratiques avec les transpalettes électriques concernés
- ⌘ Support pédagogique complet remis à chaque stagiaire
- ⌘ Le formateur évaluera tout au long de la session les acquis de chaque stagiaire à l'aide de quizz pour la partie théorique et d'une mise en situation réelle pour la partie pratique, afin de réaliser un complément de formation si nécessaire avant l'évaluation finale qui permettra d'obtenir une « **Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité** » **ACCES R366**

GPS FORMATION - MOULIN NEUF - 12400 MONTLAUR TEL : 06 24 54 61 54

N° de SIRET : 453 877 433 00012 - Code APE : 8559B - N° d'existence : 73 12 00537 12 - Organisme certifié Qualiopi
Mail : cq.gpsformation@gmail.com Site : www.formations-engins.com